

108
P 414
u. 172

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Chaïm PERELMAN — *Le champ de l'argumentation* — Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, XLIII, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1970, 408 pages.

Mon regretté maître Eugène Dupréel nous a fait l'honneur de présenter à la Classe des Lettres de l'Académie les deux premiers ouvrages « Rhétorique et Philosophie » et « La nouvelle rhétorique, Traité de l'argumentation » que M^{me} L. Olbrechts-Tyteca et moi-même avons consacrés à l'argumentation ⁽¹⁾. Les recueils postérieurs, « Justice et Raison », datant de 1963 et « Droit, Morale et Philosophie » datant de 1968 ⁽²⁾ n'ont pas bénéficié de cette faveur.

Je m'empresse de présenter le dernier volume qui continue la série des études que depuis plus de vingt ans je consacre à la théorie de l'argumentation et à ses applications.

Le champ de l'argumentation contient 31 études qui s'échelonnent de 1952 à 1970, et dont trois sont rédigées en collaboration avec M^{me} L. Olbrechts-Tyteca.

L'argumentation, forme moderne de la rhétorique et de la dialectique de l'Antiquité, qui sous l'influence de Descartes et du rationalisme, de Bacon et de l'empirisme, a été de plus en plus négligée, et même méprisée, est aussi indispensable à la méthodologie des sciences humaines qu'à la justification de l'action. C'est pourquoi, outre les études consacrées à l'argumentation elle-même, le recueil contient des essais relatifs à son rôle dans les sciences et en philosophie, en histoire comme en critique littéraire, en droit et dans l'élaboration de la raison

⁽¹⁾ Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique, 1952, pp. 593-594 et 1958, pp. 158-160.

⁽²⁾ Parus respectivement à Bruxelles, aux Presses Universitaires de Bruxelles et à Paris, à la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.

pratique. En effet, l'idée même de bonne raison, que l'on fournit pour justifier ou critiquer une thèse, est incompréhensible si on ne la situe dans un cadre plus vaste, celui d'une théorie de l'argumentation visant à persuader et à convaincre.

Pendant plus d'un siècle les logiciens ont perfectionné la théorie de la démonstration formelle, au point de réduire la logique à une branche des mathématiques. Mais raisonner n'est pas simplement calculer, et celui qui délibère, qui discute et qui objecte, exerce sans doute ses facultés critiques d'une façon plus spécifiquement humaine que celui qui se contente de calculer, opération que, le plus souvent, une machine accomplira de façon plus efficace que l'homme. On ne peut comprendre l'exercice de la liberté spirituelle, l'idée même de choix délibéré et de conduite raisonnable, qu'en les éclairant grâce à la théorie de l'argumentation, qui unit en un tout solidaire la pensée et l'action. Développer une théorie de l'argumentation, c'est fournir l'instrument indispensable à une philosophie du raisonnable, opposée à la fois à un rationalisme du nécessaire et à l'irrationalisme de l'arbitraire, qui se sont trop souvent partagés les faveurs du monde contemporain.

Ch. P.